

NOTE DE PROTESTATION

Nous, signataires de la présente, dénonçons l'agression dont a été victime le Parlement, le 21 juin dernier alors que les parlementaires étaient convoqués en Assemblée Nationale pour prendre "les dispositions qui s'imposent", conformément à l'article 7 de l'Accord du 5 février 2016 quant aux échéances prévues par ledit Accord.

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles l'attaque par jets de pierres a été faite, quels que soient les opérateurs qui ont orchestré cette violence, nous les dénonçons avec toute notre conviction démocratique.

Le peuple délègue sa souveraineté à des élus légitimes qui siègent dans nos institutions. Malgré nos réserves quant à la manière dont cette Législature s'est constituée, en attendant les décisions quant à son épuration, nous devons nous conformer aux principes de la séparation des pouvoirs et aux prérogatives que notre société, de façon tacite, accorde à l'institution parlementaire.

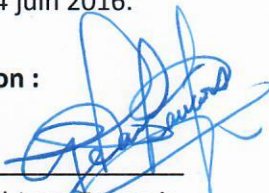
Même si la Constitution reconnaît et garantit le droit de manifester n'importe où et en toute matière, la jouissance de ce droit se fait dans le respect des normes démocratiques et sans aucune violence. Dans la jouissance de leur statut, les parlementaires ne doivent faire l'objet d'aucune pression sauvage de la rue dans l'esprit de l'article 114-1 de la Constitution.

Tout en condamnant fermement cet acte d'intimidation, nous demandons aux acteurs politiques, toutes tendances confondues, de faire montre de discernement et de sens de responsabilité, de renoncer à toute forme de violence pour quelque motif que ce soit, de condamner toutes formes de violence d'où qu'elles viennent, et de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que leurs partisans respectent les règles du jeu démocratique, seule garantie du respect des droits de tous et de chacun.

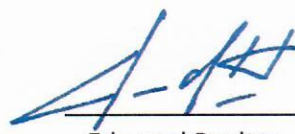
Notre pays a besoin de sérénité pour ne pas, une fois de plus, rater les nouvelles échéances du calendrier électoral qui nous permettront par la mobilisation et la vigilance de tous les secteurs, d'arriver au renouvellement de nos institutions et prendre un nouveau départ en toute souveraineté, dans la cohérence et la légitimité démocratique.

Port-au-Prince, le 24 juin 2016.

Pour authentification :



Hérold Jean-François



Edouard Paultre

Suivent les signatures de :

Lemete Zephyr

Pierre Esperance

Jocelyne Colas Noel

Emile Charles

Pauris Jean-Baptiste

Patrice Dumont